



Publié sur *Caisse de Prévoyance Sociale* (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > [Archives](#) > [Communiqués 2014](#) > E-services Professionnel de santé

---

A compter du 10 juillet 2014, la Caisse de Prévoyance Sociale étoffe son offre de services et vous propose le nouvel espace sécurisé : les e-services dédiés aux Professionnels de santé.

## Quels sont les avantages d'adhérer aux e-services ?

Ce nouveau espace vous permet :

- Consulter votre compte Professionnel de santé,
- Consulter les droits d'un assuré
- Transférer vos fichiers FACTURES vers la CPS (sous le format F\*.txt ou 100\*),
- Réceptionner des fichiers de la CPS (fichiers de paiement, de factures refoulées et des fichiers en instance)
- Disposer de plusieurs outils d'accompagnement pour la CPAM.

## Comment vous inscrire en ligne ?

Inscrivez-vous en ligne en cliquant sur l'adresse <https://sante.cps.pf> et suivez les étapes.

Dès la validation de votre adhésion, vous pourrez vous connecter et accorder des mandats à des tierces personnes pour la gestion de votre compte professionnel de santé.

En effet, le dispositif d'accès prévoit deux acteurs :

- le professionnel de santé (gestionnaire des droits d'accès pour son compte et utilisateur éventuel, il ne peut y en avoir qu'un)
- et les mandataires (utilisateurs des services et applications).

## Besoin d'un accompagnement ou d'une aide ?

Contactez nous au 40 41 68 81 ou écrivez-nous à [gdr@cps.pf](mailto:gdr@cps.pf).

